Concevoir son système en maraîchage bio-intensif

Organisée en partenariat avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie/ Labellisée Eco-phyto par Vivea

Objectifs

Créer son entreprise de maraîchage bio efficace et rémunératrice selon la méthode Fortier-Coleman . Apprendre à concevoir et à mettre en place une exploitation maraîchère biointensive

Enjeux

Produire beaucoup sur une petite surface, en toute saison et en utilisant très peu d'énergies fossiles, le tout en dégageant un revenu raisonnable tel est le défi que relève le maraîchage biointensif. Cependant de telles performances ne laissent rien au hasard, et la mise en place d'une entreprise de ce type suppose une préparation bien plus importante que dans le modèle traditionnel.

Contenu

Jour 1 : Conception d'une exploitation de maraîchage biointensif :
-Présentation de la formation, du formateur et des participants
-Détermination des recettes prévisionnelles (Déterminer son objectif annuel de recette, Calculer les recettes prévisionnelles (méthode, choix des cultures...)
-Les éléments clés pour la conception en maraîchage biointensif (MBI) : l'agriculteur, le jardin, les serres, l'irrigation, l'outillage, le matériel, la fertilité etc...

Jour 2 : Mise en place d'une exploitation de maraîchage biointensif
- Réalisation : la mise en place de l'entreprise de maraîchage biointensif

- L'agriculteur : mise en condition, formations complémentaires
- Les jardins : tracé, techniques de première mise en culture
- Les serres : équipement
- L'irrigation primaire: tracé
- L'irrigation finale : préparation, types de montage, mise en oeuvre selon le type, automatisation
- Les clôtures : préparation du matériel, techniques de montage
- L'achat de l'outillage : neuf/occasion (critères)
- L'achat du matériel : neuf/occasion, fournisseurs (types), relations aux fournisseurs
- L'achat des intrants : fournisseurs (types), relation aux fournisseurs
- Les couverts non végétaux, voiles, bâches et filets : méthodes d'installation
- La commercialisation : stratégies

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 22/11/2022

Tarifs

Adhérent 420€
Non adhérent 420€
Non agricole 420€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Gratuit éligibles VIVEA, autre fonds de formation, nous contacter

Plus de renseignements

Mendès Céline
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %

ⓘ **Modalités d'accès :** Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

22 nov 2022 09:00 - 17:00 (7hrs)	34700 Lodève	JeanFrançois Cavalier. Ancien maraîcher, a conçu, réalisé et conduit une entreprise de maraîchage biointensif prospère en adaptant la méthode Coleman/Fortier.
30 nov 2022 09:00 - 17:00 (7hrs)	34700 Lodève	JeanFrançois Cavalier. Ancien maraîcher, a conçu, réalisé et conduit une entreprise de maraîchage biointensif prospère en adaptant la méthode Coleman/Fortier.

Co-organisateur(s)

Partenaire(s)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)